



...Communiqué de presse...

Chambéry le 20 mars 2018

JUSTICE POUR LES SAVOYARDS

**Respect de la parole donnée
par la France**

**Maintien de la Cour d'Appel
de Chambéry**

**Une justice de proximité
moderne et efficace**

Les cinq barreaux de Savoie et Haute-Savoie appellent à la journée justice morte le 21 mars

Les cinq barreaux de Savoie et de Haute-Savoie soutiennent la résolution du Conseil National des Barreaux et appellent leurs confrères à se mobiliser pour une journée « justice morte » ce mercredi 21 mars. Les chefs de cours et de tribunaux ont été avertis de cette décision.

RÉSOLUTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION POUR LA JUSTICE : les avocats contre la privatisation de la justice, pour les droits des citoyens

Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale les 16 et 17 mars 2018,
**AFFIRME à nouveau son opposition à un projet dicté par une vision purement
gestionnaire au mépris des droits fondamentaux ;**

OPPOSE un refus catégorique à des dispositions qui renforcent les pouvoirs du parquet et
de l'enquête au détriment des droits des citoyens et portent atteinte aux libertés
individuelles, aux droits de la défense et à la place des victimes ;

REFUSE une déjudiciarisation et la perspective de déserts judiciaires qui priveront le
citoyen de l'accès au juge ou des garanties attachées à la présence de l'avocat ;

PREND ACTE des évolutions obtenues par la profession unie et donc du retrait des
dispositions relatives à la saisie immobilière et du maintien de la présence de l'avocat
dans la procédure de CRPC ;

POURSUIT, malgré l'absence de concertation préalable sur le projet de loi et donc dans
un cadre désormais trop contraint, son travail de propositions pour transformer le projet
dans le seul intérêt des justiciables ;

MAIS EXIGE du gouvernement d'être immédiatement associé à la rédaction des projets
d'ordonnances et de décrets ;

INVITE les avocats, acteurs de l'Etat de droit républicain, à mobiliser leurs élus locaux et
leurs parlementaires, pour garantir la proximité et l'humanité de la justice sur tous les
territoires ;

APPELLE à la mobilisation de tous les avocats le mercredi 21 mars prochain, jour annoncé
du dépôt du texte au Conseil d'Etat, dans le cadre d'une journée "justice morte" ;

Contact presse

Fergus Mordacq, Ajuste - Tél. : 06 62 73 74 14

fergus.mordacq@ajuste-communication.fr